



DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017 à 19h

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 19 présents à compter du point N° 2
Votants : 22 votants à compter du point N° 2

L'an deux mil dix-sept, le 28 du mois de février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM., DELDICQUE Jean-François, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Christophe JULLIAN-DESAYES (arrivé au point N° 2), Michel BELANTAN, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Marjorie COURBI (arrivée au point N° 2), Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT, Emmanuel MORESTIN.

POUVOIRS : Magali GRISEL donne pouvoir à Xavier LE DUFF
Maryline BOROWIAK, donne pouvoir à Christophe JULLIAN-DESAYES
Brigitte MIGNOT donne pouvoir à Simon MIGNOT

ABSENT EXCUSE : Jean-Claude PELISSE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-François DELDICQUE.

Monsieur Jean-François DELDICQUE, rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2017
- Demande de subvention sur le fonds de soutien à l'investissement public local au titre de la sécurisation des écoles
- Propositions de membres pour siéger dans les commissions communautaires des Vals du Dauphiné.

Le conseil municipal se poursuivra en séance privée par le DOB : Débat d'Orientation Budgétaire.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2017 – Délibération N° 2017-03-1 :

Le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2017 qui a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

Une remarque a été formulée par M. Patrick BLANDIN indiquant que le nombre de membres du comité consultatif devrait être de 5 car il y a 5 élus dans la commission « animations ». Le Maire lui a répondu que ce serait 6 car il en fait partie en tant que Président.

La prochaine réunion de la commission « animations » et du « comité consultatif » aura lieu jeudi 2 mars.

Le conseil municipal par 3 voix contre et 16 voix pour approuve le compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2017.

2. Demande de subvention sur le fonds de soutien à l'investissement public local au titre de la sécurisation des écoles – Délibération N° 2017-03-2

Le Préfet de l'Isère, par un courrier du 13 février 2017 a indiqué que des fonds de l'Etat avaient été adoptés dans la loi de finances 2017 pour soutenir l'investissement public local. Un total de 69.6 M€ ont été dégagés pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 2017 au titre du soutien aux grands projets d'investissement.

Dans la nature des projets éligibles figurent notamment : « la mise aux normes et la sécurisation des écoles et autres sites sensibles, comme les accès... »

Lors du dernier conseil d'école du Foulon, les membres ont demandé à la municipalité de mettre en place un **visiophone** au niveau de portail extérieur avec endroits pour répondre au sein de l'école.

Les travaux à engager pour la mise en place du visiophone avec caméra et branchements électriques ont été chiffrés à 2 842.90 € HT, 3 411.48 € TTC.

Le dépôt du dossier doit être effectué auprès des services de la Préfecture de l'Isère avant le 17 mars 2017.

Après discussion, les élus demandent à ce que soit intégrés dans la demande de subvention, les travaux d'accessibilité listés dans **l'Ad'AP de l'école du Foulon**. Comme aucun chiffrage n'a été communiqué à ce jour, un groupe de travail est constitué comprenant : Kathia VENDOIS, Jean-François DELDICQUE, Thierry SOHIER et Christophe JULLIAN-DESAYES pour chiffrer les travaux nécessaires et les rajouter à la demande de subvention prévue car dans les projets éligibles figurent également les travaux liés à l'accessibilité des bâtiments publics.

Il est proposé au conseil municipal de demander une subvention maximum aux services de l'Etat pour aider au financement de ces investissements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus demandent à l'Etat, une subvention maximum pour aider à la réalisation de ces travaux.

3. Représentants de la Commune dans les différentes commissions des Vals du Dauphiné – Délibération N° 2017-03-3

Le 23 février 2017, le Conseil Communautaire des Vals du Dauphiné a délibéré pour créer différentes commissions communautaires.

Il est demandé aux communes de proposer des représentants pour ces commissions d'ici le 20 mars 2017.

Il est créé 10 commissions communautaires sur les thématiques suivantes avec indication de la fréquence des réunions :

- Finances (réunion trimestrielle)
- Développement économique (mensuelle)

- Environnement-déchets (mensuelle)
- Agriculture (trimestrielle)
- Tourisme, culture, sport (mensuelle)
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse et services au public (mensuelle)
- Aménagement : habitat, aménagement, urbanisme, patrimoine (mensuelle)
- Eau ; assainissement et prévention des risques d'inondations (mensuelle à bimestrielle)
- Voirie (mensuelle)
- Développement durable (fréquence à définir).

Chaque commission sera composée d'un représentant par commune, soit 37 membres, en plus du ou des vice-présidents référents. Un ordre de priorité a été établi : - 1° les élus communautaires – 2° les élus communautaires des anciennes intercos – 3° ouverture à tous les élus municipaux.

M. Jean-Claude PELISSE, 3^{ème} Vice-Président des Vals du Dauphiné, siégera à la CDAC (urbanisme commercial), à l'association OSEZ, à l'Initiative Nord Isère, dans l'investissement agro-alimentaire et dans les commissions économiques.

Certains élus Saint-Clairois restent dans les commissions des Vals du Dauphiné car ils sont désignés dans les Syndicats intercommunaux :

SICTOM de Morestel : titulaire : Luc BASSETTE, suppléant : Emmanuel EGLAINE

Syndicat des Eaux de la Haute Bourbre :

Titulaires : Jean-Claude BIETRIX, Christophe JULLIAN DESAYES

Suppléants : Emmanuel EGLAINE, Patrick BLANDIN

Syndicat des Eaux des Abrets :

Titulaires : Emmanuel EGLAINE, Patrick BLANDIN

Suppléants : Jean-Claude BIETRIX, Christophe JULLIAN DESAYES

Syndicat des Eaux de Dolomieu/Montcarra :

Titulaires : Jean-Claude BIETRIX, Christophe JULLIAN DESAYES

Suppléants : Emmanuel EGLAINE, Patrick BLANDIN

Après discussion, les membres du conseil municipal proposés pour siéger dans les commissions communautaires des Vals du Dauphiné sont :

- Commission finances : Luc BASSETTE
- Commission développement économique : Patrick BLANDIN
- Commission environnement-déchets : Luc BASSETTE
- Commission agriculture : Michel BELANTAN
- Commission tourisme, culture et sports : Jacqueline GUICHARD
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse et services au public : Claire KERRINCKX
- Commission aménagement, habitat, urbanisme, patrimoine : Monique SOULIER
- Commission eau, assainissement et prévention des risques inondations : Christophe JULLIAN-DESAYES,
- Commission voiries : Jean-François DELDICQUE
- Commission développement durable : Emmanuel EGLAINE.

Après discussion, les élus d'opposition soulignent la difficulté de siéger dans les commissions intercommunales sans connaître les positions de la majorité et qu'il manque une réelle articulation entre les décisions de la majorité et les élus d'opposition qui

représentent la commune dans ces instances. Les élus majoritaires précisent que cela a toujours été le cas car il y a une réelle difficulté à échanger les informations.

Il est décidé que dans l'avenir, il sera consacré un temps d'échanges lors des conseils municipaux pour que les élus soient au courant à la fois de ce qui s'est dit dans les commissions intercommunales et de connaître les positions à faire connaître en retour.

M. le Maire invite les personnes extérieures présentes à quitter la salle du conseil municipal car la réunion du Débat d'Orientation Budgétaire aura lieu en séance privée.

Fin du conseil municipal : 19h45